Commune de

HERBITZHEIM

Objet : Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste n°12

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Nous soussigné Michel KUFFLER
Maire de la commune de Herbitzheim

Avons constaté le 03 mars 2025 que l'immeuble situé 1 Rue Saint Michel, références cadastrales : section 11 parcelle 274 dont le propriétaire est MAHMOUDI Ali 3 place des Acacias 67000 STRASBOURG

Le bien présente un état d'abandon manifeste, un mauvais état général du bien. Une absence d'occupants est constatée, la présence de rongeurs est observée également.

Qu'au vu de nos constatations des travaux urgents s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 03 mars 2025 à 12 heures et avons signé.

Fait à Herbitzheim le 03 mars 2025

Le Maire,

M. KUFFLER

MAIRIE DE HERBITZHEIM
BAS RHIN